



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 18464

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conditions de fonctionnement des antennes collectives et des réseaux internes d'immeubles. D'après les conclusions du 9e rapport d'activité du CSA, « les conditions de remplacement de l'antenne collective par le câble ou de fourniture d'un service collectif en réponse aux demandes d'installation d'antennes individuelles ne sont satisfaisantes ni pour les usagers ni pour les gestionnaires d'immeubles ». Le CSA propose à cet effet un réaménagement technique de la réglementation en vigueur. Compte tenu de ces indications, il lui demande de lui indiquer la suite qu'elle compte donner aux propositions du CSA en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne la nécessité de réaménager le cadre juridique touchant à l'installation d'antennes de réception de signaux de radio-télévision ou d'un système de réseaux internes dans les collectifs, suivant en cela les propositions du CSA. A cet égard, Mme la ministre de la culture et de la communication a présenté le 28 janvier 1998 au conseil des ministres son projet de modification de l'actuelle loi sur l'audiovisuel, dans lequel des propositions ont notamment été formulées en matière d'établissement de réseaux câblés. Il a été ainsi proposé de rapprocher les régimes juridiques des télécommunications, d'une part, et des réseaux câblés, d'autre part. Dans ce contexte, le cadre juridique de l'établissement des antennes collectives pourrait être redéfini. Pour l'heure, une concertation est en cours sur ce dossier entre les services du ministère de la culture et de la communication et les professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18464

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4656

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5834